INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

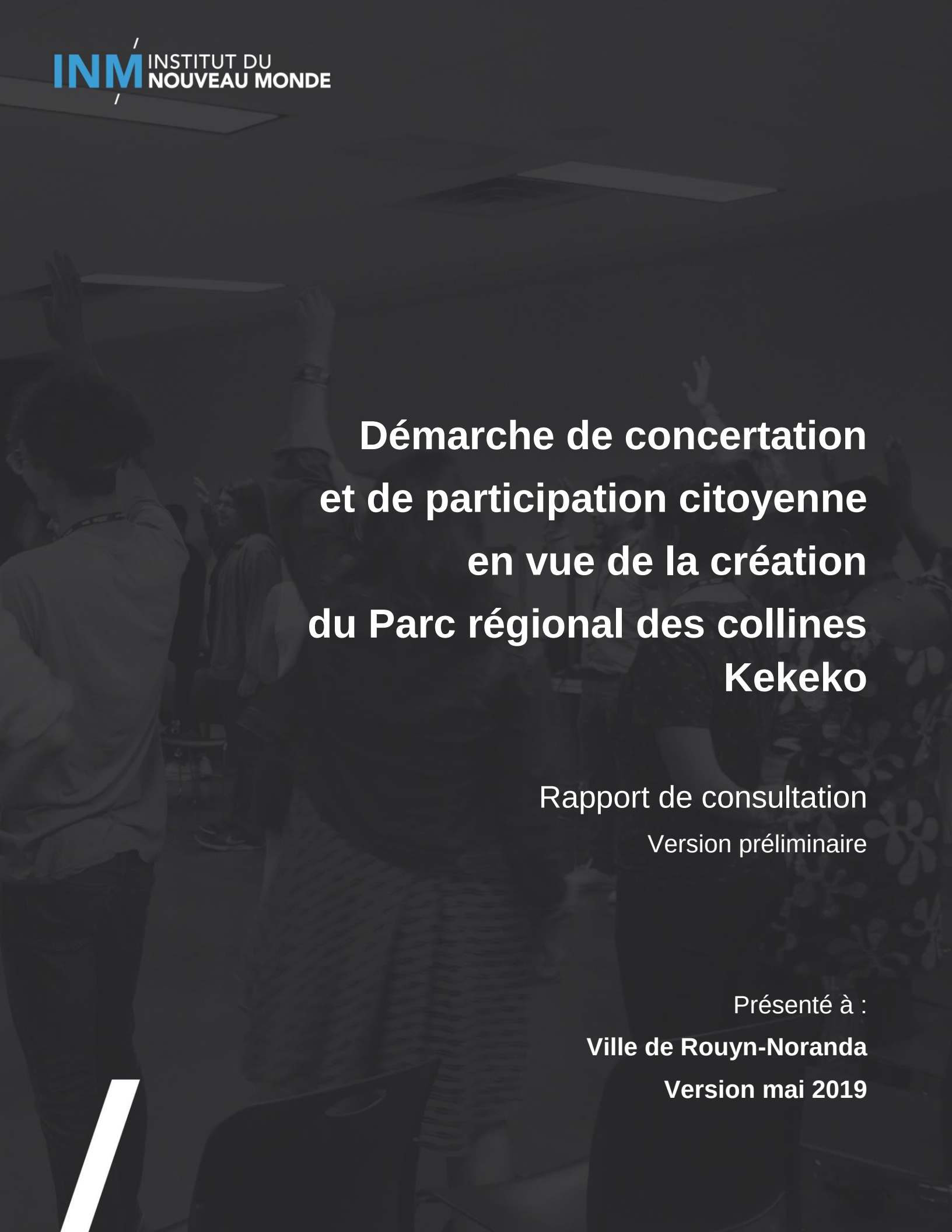

Démarche de concertation et de participation citoyenne en vue de la création du Parc régional des collines Kekeko

Rapport de consultation

Version préliminaire

Présenté à :

Ville de Rouyn-Noranda

Version mai 2019

Faits saillants

Le présent rapport présente la synthèse des résultats d'une démarche participative déployée en vue de la création d'un parc régional sur le territoire des collines Kekeko. Voici une compilation des idées fortes qui se dégagent des contributions de l'ensemble des participants et participantes à la démarche :

- Les participants à la démarche participative témoignent d'un fort attachement envers les collines Kekeko.
- Ils expriment le souhait que la préservation du caractère naturel des collines Kekeko soit centrale dans le projet de parc régional, notamment la protection de la biodiversité et des espèces vulnérables ou menacées.
- Les participants souhaitent minimiser les infrastructures construites sur le territoire des collines Kekeko.
- Ils estiment que les collines Kekeko représentent un potentiel éducatif qui devrait être mis à profit par le projet de parc régional, notamment en matière d'écologie.
- Les activités minières et forestières sont une source de préoccupations pour plusieurs participants, qui redoutent leurs impacts sur l'environnement et sur les activités récréotouristiques qui y ont lieu.
- De nombreux participants souhaitent que le parc régional soit physiquement accessible à tous, notamment pour les aînés ou par l'instauration d'un système de navette entre le centre-ville de Rouyn-Noranda et les collines Kekeko
- Une approche permissive est généralement privilégiée en ce qui concerne les différentes activités récréotouristiques et prônent un aménagement du site qui permet la cohabitation harmonieuse d'une variété d'usages.
- De nombreux participants recommandent l'interdiction de l'accès aux motorisés sur le site du parc régional.
- La gestion du parc par un organisme à but non lucratif (OBNL) est le mode de gestion qui obtient le plus d'appuis auprès des participants.
- La mise en place d'un mode de gestion participatif qui s'appuie à la fois sur la concertation des différents groupes d'usagers et sur une forte implication citoyenne est recommandé.
- Peu importe le modèle de gestion retenu, un consensus se dégage aussi en faveur d'une implication de la Ville, notamment en matière de financement et de ressources humaines et techniques. La gratuité de l'accès au parc régional est un désir exprimé par de nombreux participants.
- Le financement adéquat du parc régional est identifié comme une condition de succès du parc régional, notamment pour permettre l'embauche d'un ou de plusieurs employés dédiés à son entretien et sa gestion.

Table des matières

Mise en contexte 3

La démarche de participation publique 4

L'assemblée publique 4

Le comité d'utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko 5

Présentation des résultats 6

La conservation du caractère naturel du parc 8

Des outils d'interprétation du territoire et le potentiel éducatif des collines Kekeko 8

La délimitation du territoire du parc régional des collines Kekeko 9

L'accessibilité du parc régional 11

La cohabitation harmonieuse des différents usages du parc régional 11

Le modèle de gestion du parc régional 13

Le financement du parc régional 14

Les collines Kekeko dans le futur 16

Annexe I – Composition du comité d'utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko 17

Annexe II – Carte du projet de parc régional des collines Kekeko employée au cours de la démarche participative 19

Mise en contexte

Depuis plus de quinze ans, la Ville de Rouyn-Noranda vise à assurer la mise en valeur, la protection des collines Kekeko ainsi que l'harmonisation des différentes activités qui s'y déploient. En continuité avec ces intentions, la Ville de Rouyn-Noranda a déclaré en 2017 son intention de créer un parc régional sur le site des collines Kekeko. Afin que ce parc régional réponde aux besoins de la population et des différents utilisateurs des collines Kekeko, la Ville de Rouyn-Noranda a entrepris d'engager ses citoyens dans une démarche participative au sein de laquelle tous ont pu faire valoir leur vision de l'avenir de ce lieu cher aux Rouynorandiens.

La Ville de Rouyn-Noranda a fait appel à l'Institut du Nouveau Monde pour l'accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette démarche participative. Le présent document constitue un compte rendu synthétique des résultats obtenus au cours de la démarche participative.

La démarche de participation publique

La démarche de concertation et de participation citoyenne en vue de la création du parc régional des collines Kekeko s'est déroulée entre mars et septembre 2018. Elle s'est articulée autour de deux principaux espaces de participation :

- Une assemblée publique ouverte à toute la population;
- Un comité d'utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko – ci-après « comité d'utilisateurs ».

Une première rencontre du comité d'utilisateurs a permis de présenter et de bonifier l'ensemble de la démarche participative. Ensuite, l'assemblée publique a été l'occasion de recueillir l'opinion d'un large groupe de citoyens concernés par l'avenir des collines Kekeko. Les trois dernières rencontres du comité d'utilisateurs, tenues suite à l'assemblée publique, lui ont permis de prendre acte des recommandations des citoyens et d'approfondir des enjeux abordés.

Une deuxième assemblée publique se tiendra à l'hiver 2019 et sera l'occasion de présenter les résultats de la démarche participative ainsi que le Plan d'aménagement et de gestion du parc régional issu de cette démarche.

Séquence chronologique des activités participatives

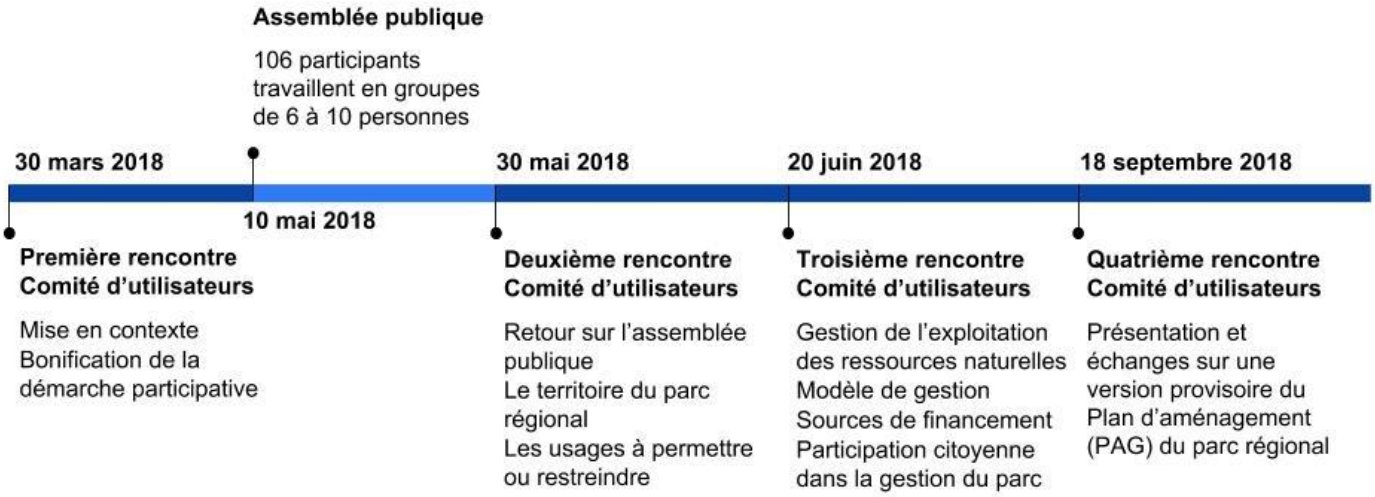

L’assemblée publique

L’assemblée publique s’est déroulée le **10 mai 2018** au Centre de congrès de Rouyn-Noranda. Pour l’occasion, **106 participants** se sont réunis et ont partagé leurs aspirations pour l’avenir des collines Kekeko. L’assemblée publique a débuté par une présentation de la Ville de Rouyn-Noranda sur l’historique des démarches de la Ville en vue de protéger et de mettre en valeur les collines Kekeko. La présidente des Amis du Kekeko, Suzanne Roy, a ensuite brossé un portrait des activités de cette organisation pour assurer l’entretien du site.

Puis, les citoyens se sont mis au travail pour réfléchir collectivement au projet de la création du parc régional. Ils ont d’abord été invités à exprimer leurs préoccupations concernant l’avenir des collines Kekeko et à identifier des pistes de solutions qui répondraient à ces préoccupations. Dans un deuxième temps, les participants ont pu se projeter dans le futur et imaginer ce que deviendraient les collines Kekeko dans 10 ans.

Au cours de ces deux exercices, les participants étaient réunis en groupes de 6 à 10 personnes et consignaient leurs contributions sur des canevas de notes de groupe. Des canevas de prise de notes individuelles étaient également accessibles aux participants pour leur permettre de partager leurs idées et commentaires. L’ensemble de ces contributions a été recueilli et a fait l’objet d’une analyse et d’une synthèse, présentée dans ce document.

Le comité d’utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko

Le territoire des collines Kekeko accueille une diversité d’activités pratiquées par des individus et organisations ayant des intérêts particuliers concernant l’avenir des collines Kekeko. Le comité d’utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko a été mis sur pied dans l’objectif de faire émerger les intérêts, attentes et appréhensions de ces différents acteurs. Il était composé de **22 représentants** d’entreprises, de groupes d’utilisateurs, d’institutions, de Premières Nations et de propriétaires de terrains situés sur le territoire visé pour la création du parc régional des collines Kekeko[1]. Le comité d’utilisateurs avait pour objectifs :

- D’établir un diagnostic en approfondissant les enjeux et les défis auxquels le parc régional des collines Kekeko fera face;
- De mettre à contribution l’expertise et les différentes sensibilités d’organisations de la société civile qui fréquentent le territoire du futur parc régional;
- De travailler en concertation dans le but de concilier les intérêts et faire émerger une vision pour le futur parc régional.

Les rencontres du comité d’utilisateurs ont fait l’objet de comptes rendus qui sont la base des résultats rapportés dans ce document. Le comité d’utilisateurs s’est rencontré à quatre reprises au cours de la démarche. Cet espace de concertation a donc été l’occasion de discuter plus en profondeur de certains aspects du projet de parc régional qui n’ont pas pu être discutés au cours de l’assemblée publique.

[1] La composition du comité d’utilisateurs se trouve en annexe I de ce document.

Présentation des résultats

Ce rapport présente une synthèse des résultats issus de l'assemblée publique ainsi que des rencontres du comité d'utilisateurs. L'analyse des préoccupations, pistes de solutions et aspirations des participants concernant l'avenir des collines Kekeko a fait émerger une série de thématiques récurrentes. Le rapport reprend ces thématiques centrales pour présenter les résultats de la démarche participative, tout en distinguant clairement les résultats qui ont émergé de l'assemblée publique de ceux qui proviennent des travaux du comité d'utilisateurs.

Pour chacune des thématiques, les résultats de l'assemblée publique sont d'abord présentés, suivis de ceux provenant du comité d'utilisateurs. On remarque ainsi que certaines thématiques n'ont été abordées que lors de l'assemblée publique et pas par le comité d'utilisateurs, et vice versa.

Dans les deux cas, les participants étaient divisés en groupes de discussion. Ce sont les avis exprimés collectivement par ces groupes de discussions qui sont rapportés dans ce document. Lorsque possible, nous précisons si les opinions rapportées représentent la position d'un seul ou de plusieurs groupes.

Les thématiques ayant émergé de la démarche participative et qui structurent ce rapport sont :

1) La conservation du caractère naturel du parc
2) Des outils d'interprétation du territoire et le potentiel éducatif des collines Kekeko
3) La gestion des activités forestières et minières
4) La délimitation du territoire du parc régional
5) L'accessibilité du parc régional
6) La cohabitation harmonieuse des différents usages du parc régional
7) Le modèle de gestion du parc régional
8) Le financement du parc régional

Pour terminer cette présentation des résultats, nous brossons finalement un portrait futur des collines Kekeko tel qu'imaginé par les participants.

SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE LA DÉMARCHE PARTICIPATIVE

INM INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

La conservation du caractère naturel du parc

Assemblée publique

Les participants à l'assemblée publique témoignent d'un fort attachement aux collines Kekeko et valorisent particulièrement leur caractère rustique, sauvage et naturel. Ainsi, le projet de parc régional devrait selon eux contribuer à la préservation de cet espace de contact avec la nature, à quelques kilomètres seulement de la ville.

Certains groupes recommandent que la Ville de Rouyn-Noranda reprenne ses représentations auprès des différents ministères pour obtenir que les collines Kekeko soient incluses dans une aire protégée. Les participants formulent néanmoins de nombreuses recommandations qui peuvent être mises en œuvre dans le cadre d'un parc régional :

- La conservation du caractère naturel des collines Kekeko passe également par une restriction du développement d'infrastructures superflues au sein du parc.
- Dans le même ordre d'idée, des participants recommandent de concentrer la randonnée et les autres usages à des zones bien délimitées afin de conserver des espaces libres de toute activité.
- Un groupe propose de réaliser un inventaire de la biodiversité à protéger en impliquant divers organismes compétents en la matière. Cet inventaire pourrait servir, tel que le suggère un autre groupe, à identifier les zones à haute valeur environnementale afin d'en assurer la protection.
- Au-delà de la protection de la biodiversité existante, un groupe estime que le parc régional devrait servir à contribuer au maintien et à la consolidation des écosystèmes, notamment en favorisant le repeuplement de la faune et de la flore et par l'ensemencement des plans d'eau.
- La protection de l'environnement du parc passe aussi, selon les participants par une éducation des usagers et usagères, notamment les propriétaires de chiens dans la gestion des excréments de leur animal de compagnie
- L'installation de poubelles, de bacs de recyclage et de compost aux entrées du parc est également recommandée.

Comité des utilisateurs

Le comité d'utilisateurs accorde également une grande importance à la protection de la biodiversité, en particulier par la protection et la mise en valeur des espèces menacées et vulnérables.

Des outils d'interprétation du territoire et le potentiel éducatif des collines Kekeko

Assemblée publique

Pour les participants à l'assemblée publique, les collines Kekeko représentent un formidable potentiel éducatif qui devrait être mis en valeur dans le cadre d'un projet de parc régional. Des propositions concernant l'installation de panneaux d'interprétation sont formulées, non seulement sur la biodiversité du parc, mais également sur la démarche de parc régional afin que les visiteurs s'approprient la démarche et s'engagent envers les collines Kekeko.

Des groupes proposent que des sorties scolaires éducatives soient organisées pour introduire les enfants à tous les trésors que renferment les collines Kekeko.

Enfin, un groupe propose d'impliquer les communautés autochtones environnantes dans la création d'éléments d'interprétation sur l'histoire de la présence autochtone dans les environs.

Gestion des activités forestières et minières

Assemblée publique

De nombreux groupes de participants à l'assemblée publique signalent leur préoccupation quant à l'impact des activités forestières et minières sur le site. Certains recommandent ainsi de limiter, voire d'interdire l'exploitation minière et forestière sur les collines Kekeko. Un groupe propose d'évaluer l'ouverture des compagnies minières à l'abandon de leurs claims miniers sur le territoire du futur parc. Selon eux, ceci permettrait de garantir la protection du site. Un autre encore recommande que la Ville de Rouyn-Noranda désigne les collines Kekeko en tant que territoire incompatible avec l'activité minière (TIAM)[2] afin de protéger l'utilisation récréotouristique du site.

Plusieurs groupes recommandent de procéder à une délimitation large des zones intensives d'activités récréotouristiques afin de mitiger les impacts de l'activité forestière et minière sur les secteurs les plus fréquentés par les utilisateurs du site. De manière similaire, un groupe propose de demander aux entreprises forestières de limiter les coupes à proximité des espaces utilisés pour les usages récréotouristiques, et un autre recommande que toute entreprise d'exploitation soit sensibilisée et contrôlée pour conserver l'intégrité environnementale du site. Malgré ces préoccupations émises par de nombreux participants à l'assemblée publique à l'égard de l'impact des activités d'exploitation des ressources naturelles, l'un des groupes souligne toutefois que les activités d'exploitation minière et forestière font partie de la réalité de la région et qu'il convient de composer avec elles plutôt que de chercher à les interdire.

Comité d'utilisateurs

Le comité d'utilisateurs partage cette préoccupation à l'égard des activités d'exploitation sur le territoire des collines Kekeko, en particulier de l'activité minière. Plusieurs membres ont ainsi démontré une curiosité envers l'utilisation des TIAM comme outil permettant de protéger le futur parc régional, tout en se questionnant sur la portée de cet outil en lien avec les droits d'exploitation existants.

La délimitation du territoire du parc régional des collines Kekeko

En raison du temps limité et de la diversité des enjeux à traiter, les participants à l'assemblée publique n'ont pas eu l'occasion de travailler spécifiquement à la délimitation du territoire du parc régional, une tâche à laquelle s'est attardé le comité d'utilisateurs lors de sa deuxième rencontre. La carte reproduite en annexe II de ce document a servi de base aux discussions du comité d'utilisateurs.

Délimitation du territoire

Frontière est du parc régional

- Du côté de l'accès principal, là où se trouve le stationnement, l'ensemble du comité d'utilisateur se demande pourquoi il y a une enclave excluant une partie du chemin d'accès principal du territoire du parc régional. Selon eux, cette partie devrait faire partie du parc, sans aucun doute.
- Deux groupes sur quatre proposent un élargissement du parc à l'est : un pour avoir un accès au lac Beauchastel et pratiquer des activités nautiques et l'autre pour y inclure les lots intermunicipaux existants.

[2] Depuis l'entrée en vigueur en 2013 de la Loi modifiant la Loi sur les mines, les MRC ont le pouvoir de délimiter dans leur schéma d'aménagement les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). En vertu de cette même loi, un claim existant pourra toutefois être renouvelé si des travaux sont effectués en vue d'une exploitation.

Frontière sud du parc régional

- Un groupe propose le statu quo, donc de conserver la zone au sud des limites proposées (unité d'aménagement forestier) mais se pose la question de l'accès à partir de ce secteur. Il est mentionné que le lac Grance est d'une grande beauté et son accessibilité pourrait être accrue.
- Un groupe propose d'agrandir le parc au sud pour y inclure l'entièreté des lots faisant l'objet d'un claim minier. Au contraire, un autre groupe souhaite enlever le secteur d'aménagement forestier du parc qui est déjà régi par une entente paysagère.
- Enfin, un dernier groupe est partagé à savoir si cette section devrait être conservée ou non dans le parc.

Frontière ouest du parc régional

- Deux groupes souhaitent que le parc se termine au boulevard Rideau plutôt que de continuer plus à l'ouest (la proposition initiale s'étend à l'ouest jusqu'aux lacs Renaud et Ollier et englobe la baie au Brochet). Les groupes indiquent que ce serait davantage de travail pour l'organisation du parc que d'avoir à gérer aussi ce secteur. De plus, le ministère des Transports s'occupe déjà d'une halte routière qui s'y trouve. Ils ne voient donc pas la nécessité que ce soit pris en charge par le parc.
- Des deux autres équipes, l'une souhaite intégrer uniquement le lac Renault (ne connaissant pas l'intérêt de la section du lac Ollier) et l'autre souhaite conserver la délimitation proposée, incluant également le lac Ollier. Ils suggèrent de profiter de l'accès au lac Renault pour y faire des activités nautiques. Un groupe étend même la zone du parc à tout le pourtour du lac Renaud pour sa protection.

Frontière nord du parc régional

- Une équipe propose d'agrandir le parc pour comprendre les lots intramunicipaux[3] situés au nord de la délimitation nord initialement proposée.
- Deux groupes proposent également qu'un accès aux lacs Adéline et Wasa soit prévu dans la délimitation du territoire du parc régional.
- Les deux autres équipes adhèrent à la délimitation initialement proposée.

Les terrains privés

L'ensemble du comité d'utilisateurs est d'avis que les terrains privés devraient être exclus du parc régional dans la mesure du possible. Pour les secteurs avec des usages particuliers sur terrain privé (ex. escalade), la conclusion d'une entente pourrait être une avenue intéressante.

Enfin, il a été mentionné qu'à certains endroits, les limites du parc pourraient être davantage collées à la topographie du terrain.

Affectation du territoire

Zone de récréation principale et zone extensive

Un consensus émerge au sein du comité d'utilisateurs selon lequel une première zone de récréation principale[4] devrait comprendre toute la pointe est du parc jusqu'à la croisée du sentier de la Faille et du sentier Transkekeko.

---

[3] Les lots intramunicipaux sont des territoires publics sur lesquels la Ville est tenue, par convention d'aménagement, de faire l'aménagement forestier. Voir : http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/exploitation-et-amenagement-forestier/

[4] Le Plan d'aménagement et de gestion d'un parc régional peut identifier jusqu'à deux zones de récréation principales et une zone de récréation extensive. Une zone de récréation principale permet notamment de

Une deuxième zone de récréation principale serait située dans la portion ouest du parc, dans le « secteur Arntfield ». Le reste du territoire du parc, par conséquent, constituerait la zone de récréation extensive.

L'accessibilité du parc régional

Assemblée publique

Les contributions notées par les participants à l'assemblée publique dénotent une volonté de faire des collines Kekeko un espace duquel pourra profiter l'ensemble des citoyens.

Plusieurs groupes abordent ainsi la question de l'accès du site. Des participants proposent ainsi que soit planifiée une offre de transport en commun pour accéder aux collines Kekeko sans voiture, alors que d'autres proposent d'aménager une piste cyclable menant de Rouyn-Noranda à l'entrée des collines Kekeko.

Cette notion d'accessibilité physique concerne également l'aménagement intérieur du parc, notamment pour les personnes âgées. Un groupe propose ainsi d'organiser un service de navette qui relierait quelques points clés du parc (l'entrée, le premier lac, le sentier Transkekeko) et qui permettrait aux personnes à mobilité réduite de profiter du parc en évitant les passages les plus abrupts. Toujours dans cette optique, un groupe propose de diversifier les niveaux de difficulté des sentiers. L'installation de petits trottoirs et autres structures est identifiée comme moyen pour faciliter l'accès aux personnes âgées.

L'installation de toilettes et mobilier (bancs, tables) contribuerait également selon un groupe à cette accessibilité, tout en bonifiant l'expérience des usagers.

La cohabitation harmonieuse des différents usages du parc régional

Assemblée publique

Les participants privilégient généralement une approche permissive en ce qui concerne les différentes activités récréotouristiques et prônent un aménagement du site qui permet la cohabitation harmonieuse de plusieurs usages. Parmi les participants à l'assemblée publique, nombreux sont ceux qui s'adonnent à une activité récréative sur les collines Kekeko et qui souhaitent poursuivre leur activité respective. Un groupe de skieurs hors-piste espère par exemple qu'il leur sera toujours permis de pratiquer cette activité, alors que les utilisateurs du Camping Donez souhaitent que le bail commercial établi avec le MERN soit préservé. Un autre groupe encore souhaite pouvoir poursuivre librement la cueillette de petits fruits et de champignons.

Comité d'utilisateurs

Le comité d'utilisateurs partage généralement cette approche permissive à l'égard des différents usages, d'abord considérant la difficulté de faire appliquer des règlements trop restrictifs, mais surtout dans l'esprit de conserver un accès libre au territoire.

L'idée de procéder à un zonage des différents usages est soulevée à la fois lors de l'assemblée publique et par le comité d'utilisateur. Les membres du comité d'utilisateurs suggèrent ainsi de délimiter un secteur où serait permis, par exemple, le ski hors-piste, de même que des sentiers spécifiques pour le vélo de montagne.

---

déléguer la gestion du territoire et d'établir des modalités particulières de gestion des ressources naturelles qui s'y trouvent. Voir le Cadre de référence gouvernemental, « Constitution d'un parc régional sur les terres du domaine public », 2006, ministère des Affaires municipales et des Régions.

Il y a un consensus pour dire que la plupart des usages, notamment la randonnée pédestre, la raquette et l'escalade, ne posent aucun problème et devraient être permis.
Afin de permettre une cohabitation harmonieuse des usages, des groupes mentionnent la création d'une Charte des usagers, ou encore la mise en place un comité de surveillance ou des patrouilleurs qui pourraient intervenir en cas de conflit d'usage.

Les motorisés

Assemblée publique : Des participants à l'assemblée publique soulignent toutefois que certains usages sont difficilement compatibles dans un même secteur, par exemple le passage de véhicule tout-terrain (VTT) ou de motoneiges à proximité de sentiers que des randonneurs ou raquetteurs fréquentent pour leur tranquillité. Ils recommandent que leur utilisation soit limitée au sentier fédéré traversant le territoire des collines Kekeko. Plusieurs groupes recommandent l'interdiction ou la limitation de l'accès aux véhicules motorisés au sein du parc régional. Un groupe note que la période de dégel est particulièrement sensible, puisque le passage des véhicules contribue alors à la dégradation rapide des sentiers.

Comité d'utilisateurs : Sur cette question, le comité d'utilisateurs converge avec les recommandations de l'assemblée publique. Ses membres recommandent soit une interdiction complète ou une limitation de l'accès aux motorisés au sentier principal afin de permettre l'accès des pêcheurs aux lacs Despériers et Hector. Ils s'entendent toutefois pour une interdiction totale ailleurs dans le parc. Ils recommandent également d'interdire l'accès aux VTT, mis à part dans le sentier fédéré de motoneige qui le traverse.

Les chiens

Assemblée publique : Une grande majorité des groupes qui se prononce sur la présence des chiens aux collines Kekeko recommande qu'il soit permis aux maîtres de se promener avec leurs chiens en liberté. Encore une fois, la sensibilisation des maîtres est suggérée pour favoriser la cohabitation avec les autres usagers. Des participants saluent l'initiative de mettre des pelles à portée des promeneurs pour disposer des excréments de leur chien.

Comité d'utilisateurs : Les membres du comité recommandent quant à eux que les chiens soient gardés en laisse, du moins dans les sentiers principaux.

La chasse

Assemblée publique : Malgré l'approche généralement permissive des participants à l'assemblée publique, certains groupes se prononcent pour l'interdiction de la chasse, notamment pour des raisons de sécurité, alors que d'autres proposent de la limiter à certains secteurs.

Comité d'utilisateurs : La majorité du comité d'utilisateurs abonde dans le même sens et souhaite que la chasse soit interdite sur le territoire du parc régional. La pêche n'est pas perçue comme une activité problématique.

Le camping

Assemblée publique : Plusieurs groupes mentionnent leur désir que soit maintenue la permission de faire du camping aux collines Kekeko, mais privilégie un camping sauvage impliquant peu d'aménagements.

Comité d'utilisateurs : Pour le comité d'utilisateurs, les dommages créés par des campeurs non soucieux sont une source de préoccupation. En réponse, plusieurs idées d'encadrement de cette activité sont proposées :

- Autoriser le camping à quelques endroits sur le sentier Transkekeko ou encore uniquement au lac Hector. On propose d'interdire le camping au lac Despérier, trop facile d'accès et déjà perturbé par des campeurs;

- Autoriser le camping sauvage, mais en permettant uniquement l'utilisation du bois mort et en soumettant les campeurs à des restrictions de feu de camp lorsque le niveau de risque de feu de forêt est trop élevé;
- Autoriser le camping sur des sites rustiques (seulement sur des sites dédiés), mais aménagés (avoir un rond de feu, des toilettes sèches, etc.).

Le modèle de gestion du parc régional

Assemblée publique

En ce qui concerne la gestion et l'administration du parc régional des collines Kekeko, une large majorité des participants à l'assemblée publique semble **favorable à la délégation de la gestion du parc régional à un OSBL** dont la mission serait dédiée à la mise en valeur des collines Kekeko. Un groupe mentionne que les Amis du Kekeko devraient poursuivre le travail entamé et se voir confier ce mandat de gestion du parc régional.

Toutefois, certains groupes soutiennent que la Ville doit non seulement encadrer la gestion, mais qu'elle doit également assurer un soutien à l'organisme mandaté aussi bien d'un point de vue financier que dans l'entretien du parc régional. De plus, le financement devrait permettre l'embauche de ressources humaines.

Surtout, nombreux sont les groupes qui souhaitent **qu'une place de choix soit faite aux citoyens dans la gestion du parc régional**, et que sa gestion ne soit pas l'affaire de quelques décideurs. Le projet du parc régional est ainsi conçu par ces participants comme un projet collectif et social, qui doit notamment s'appuyer sur la valorisation du bénévolat. Un groupe recommande par exemple la création d'un comité permanent d'utilisateurs ou encore la mise en place d'un « membership » qui contribuerait à entretenir le sentiment d'appartenance envers les collines Kekeko.

Un groupe recommande la mise en place d'une gestion « multiparticipative » qui s'appuie sur la concertation des différents clubs et groupes d'usagers.

Comité d'utilisateurs

Au sein du comité d'utilisateurs, le mode de gestion à retenir ne fait pas l'unanimité. Sans égard pour la formule retenue, deux éléments font cependant consensus parmi les membres du comité. D'abord **la Ville de Rouyn-Noranda devrait jouer un rôle important dans la gestion du parc**, que celle-ci soit confiée ou non à un OSBL. Ensuite, le comité d'utilisateurs estime que le parc régional doit être **doté d'au moins un employé** et ne peut reposer entièrement sur les ressources bénévoles.
Certains membres du comité sont d'avis que la Ville devrait prendre en charge la gestion du parc, entre autres parce que la municipalité a des pouvoirs règlementaires et un pouvoir de faire respecter les règles.

La majorité des membres sont cependant d'avis que le mandat de gestion du parc régional pourrait être confié à un OSBL, à condition que la Ville conserve un rôle dans la gestion du parc et mette ses ressources au service du parc régional. On mentionne par exemple les services de ramassage des déchets, la gestion des installations sanitaires, l'appui de la Ville en matière de communication à la population, etc.

Les membres du comité d'utilisateurs abondent dans le sens des participants à l'assemblée publique en ce qui concerne la concertation et la collaboration des différents utilisateurs du parc dans sa gestion. Selon eux, **la prise de décision en concertation** aurait comme avantage de conserver l'implication et l'intérêt des différents utilisateurs au sein du comité de gestion. On mentionne qu'un éventuel comité de concertation des utilisateurs devrait comprendre un représentant de la Ville et un représentant des ministères concernés (MFFP, MERN) Les membres du comité d'utilisateurs affirment par ailleurs leur désir de poursuivre le travail de concertation initié au

sein du comité d'utilisateurs, idéalement par une structure de concertation permanente qui serait liée d'une manière ou d'une autre à l'organisation responsable de la gestion du parc.

Le comité d'utilisateurs reconnait aussi **l'importance de conserver et valoriser l'implication de la population dans la gestion du parc.** Si la gestion est confiée à un OSBL, l'assemblée générale annuelle représenterait une opportunité d'implication. Une rencontre publique aux trois ans est également suggérée pour établir un programme triennal de développement, l'objectif étant de garder les citoyens dans la planification du développement du parc, au-delà de la consultation actuelle. Selon les membres, la mise en place de corvées de travail et l'installation d'une boîte à suggestions au parc pourraient également être des moyens simples d'impliquer les citoyens.

Le financement du parc régional

Assemblée publique

Parmi les participants à l'assemblée publique, un consensus semble se dégager quant au fait que les collines Kekeko doivent demeurer accessibles d'un point de vue financier. Nombreux sont les groupes qui tiennent à ce **que la gratuité de l'accès au site soit conservée.** Conscients de la nécessité de financer le fonctionnement du parc régional, les participants avancent plusieurs possibilités :

- Conserver la gratuité pour certains services (comme la randonnée) et en faire payer d'autres qui exigent plus de gestion (comme le camping);
- Un groupe recommande que, si un tarif est exigé à l'entrée, que celui-ci soit à tout le moins inférieur à celui des parcs de la SÉPAQ;
- Instaurer un système d'abonnement payant pour l'accès au site tout en conservant l'accès gratuit aux personnes à faible revenu;
- Instaurer un système de contribution volontaire;
- Que la Ville de Rouyn-Noranda assume le financement du parc pour conserver l'accessibilité à tous les usagers;
- Privilégier une structure de gestion minimaliste pour réduire les coûts et garantir la gratuité d'accès;
- Créer un système d'abonnement annuel ou de carte de membre comme source de financement.

Nombreux sont les groupes qui soulignent l'importance de la contribution financière de la Ville pour assurer le fonctionnement du parc régional.

Comité d'utilisateurs

La presque totalité des membres du comité souhaite conserver la gratuité de l'accès au site du futur parc. Il est envisagé par les trois groupes d'avoir un « membership » ou un club social volontaire pour les utilisateurs du parc qui le souhaitent. Une participante évoque toutefois qu'un modèle de « membership » dit obligatoire, mais sans surveillance aux entrées pourrait aussi être envisagé.

Parmi les idées de financement proposées, notons :

- Revenus provenant de la réservation de sites de camping
- Subventions gouvernementales (par exemple via le Fonds d'appui au rayonnement des régions, FARR)
- Partenariats avec l'entreprise privée (par exemple pour nommer des tronçons de sentier ou des infrastructures, vendre de la visibilité sur les cartes de sentier, etc.)
- Dons
- Location d'équipements sportifs en partenariat avec une boutique de sport

Plusieurs estiment que la source de revenus provenant de la Ville devrait être de plus de 15 000 $ par année, et qu'une subvention de départ plus importante devrait être prévue pour la création du parc. Certains membres du comité estiment que l'objectif de revenu devrait être d'environ 150 000 $ par année pour assurer le bon fonctionnement du parc. Par ailleurs, des membres du comité suggèrent qu'il est fort probable qu'un OSBL ait davantage accès à des subventions que la Ville pour la gestion et des projets spécifiques dans le parc régional.

Les collines Kekeko dans le futur

Lorsqu'ils imaginent les collines Kekeko dans le futur, les participants voient un parc régional devenu une fierté régionale et qui sert de modèle en matière de préservation de l'environnement. Plusieurs groupes sont ainsi enthousiasmés à l'idée que les collines Kekeko soient le premier parc régional de l'Abitibi-Temiscamingue. Ils souhaitent en faire un lieu d'apprentissage pour la jeunesse ainsi qu'un attrait touristique de la région.

Sur ce site où les forêts auront été protégées, ils imaginent de vieilles forêts abritant de riches écosystèmes. Ils espèrent un parc régional où les entreprises minières et forestières respecteraient le territoire et les activités récréotouristiques qui s'y déroulent.

Ils voient également un parc régional doté d'une mission clairement définie et à laquelle tous adhèrent. Les activités récréotouristiques jouent un rôle important dans cette mission, et les participants espèrent un parc régional où ces usages se pratiquent en harmonie.

Les participants conçoivent les collines Kekeko non pas comme un espace naturel isolé, mais plutôt comme un espace connecté à d'autres lieux de conservation naturelle. Une telle connectivité permettrait par exemple des randonnées de plusieurs jours.

Un groupe voit un parc régional ou plusieurs pôles auront été développés afin d'éviter la saturation excessive du site.

Finalement, la plupart des participants souhaitent un parc régional administré par un organisme dédié, doté de revenus suffisants et d'une équipe d'employés, pratiquant une gestion participative mettant à profit tous les groupes d'usagers. Le parc régional des collines Kekeko serait ainsi un projet collectif, social et rassembleur.

Annexe I – Composition du comité d'utilisateurs et utilisatrices des collines Kekeko

Nom des membres	Organisme	Présence			
		1re rencontre 28 mars	2e rencontre 30 mai	3e rencontre 20 juin	4e rencontre 18 sept.
Suzanne Roy	Amis du parc Kekeko	X	X		X
Johanne Alarie				X	
Philippe Naud	Club d'escalade le Rappel du nord	X	X	X	
André Richer	Association des trappeurs de Rouyn-Noranda		X		
Edith Van de Walle	Société du loisir ornithologique de l'Abitibi	X	X	X	X
Réal Arsenault	Club la relève, loisirs, chasse et pêches	X			
Guy Cliche	Club des motoneigistes	X	X	X	
Serge Tessier	CREAT	X			
Dany Goulet	Comité des loisirs d'Arntfield		X		X
Émilien Larochelle	Tourisme Abitibi-Témiscamingue	X	X		X
Annie Bélanger	Centre local de développement	X	X	X	X
Pierre Cartier	Cégep	X	X	X	X
Alain Shink	Norbord	X	X		
Marie-Ève Sigouin	RYAM Gestion forestière	X	X	X	X
Martin Dallaire	Cadillac West Explorations / Visible gold Mines				X
Yvan Bussières	Opawica Explorations		X	X	
Sandra Pouliot	Monarques Gold	X	X	X	
Marc-André Lavergne					X
Raymond Bédard	Entreprises Minières Globex Inc	X	X	X	X
Caroline Petit	Temiskaming First Nation		X	X	X
Lindsay McLaren			X		
Adam Hunter	Long Point First Nation			X	
Stéphanie Guillemette	Propriétaire	X			
Annie Deault/Marcel Légaré	Propriétaire	X	X		X
Marc-André Dupuis	Propriétaire	X	X	X	X
Campeurs Donez inc.	Propriétaire		X	X	X
Télébec	Propriétaire				
Ville de Rouyn-Noranda					

Luc Lacroix	conseiller municipal, Granada/Bellecombe	X			
Josée Banville	directrice de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme	X			
Frédérique Cloutier-Pichette	directrice adjointe et responsable de l'aménagement du territoire	X	X	X	X
Carolann St-Jean	aménagiste-planification		X	X	X
Geneviève Trudel	conseillère en environnement	X			
François Chevalier	directeur des ressources informationnelles	X			
Simon C. Roy	stagiaire, soutien à l'aménagement du territoire et à la gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT)		X	X	
Anne-Marie Nadeau	conseillère en communication	X			
Institut du nouveau monde (INM)					
Liane Morin	animation	X	X	X	X

Annexe II – Carte du projet de parc régional des collines Kekeko employée au cours de la démarche participative

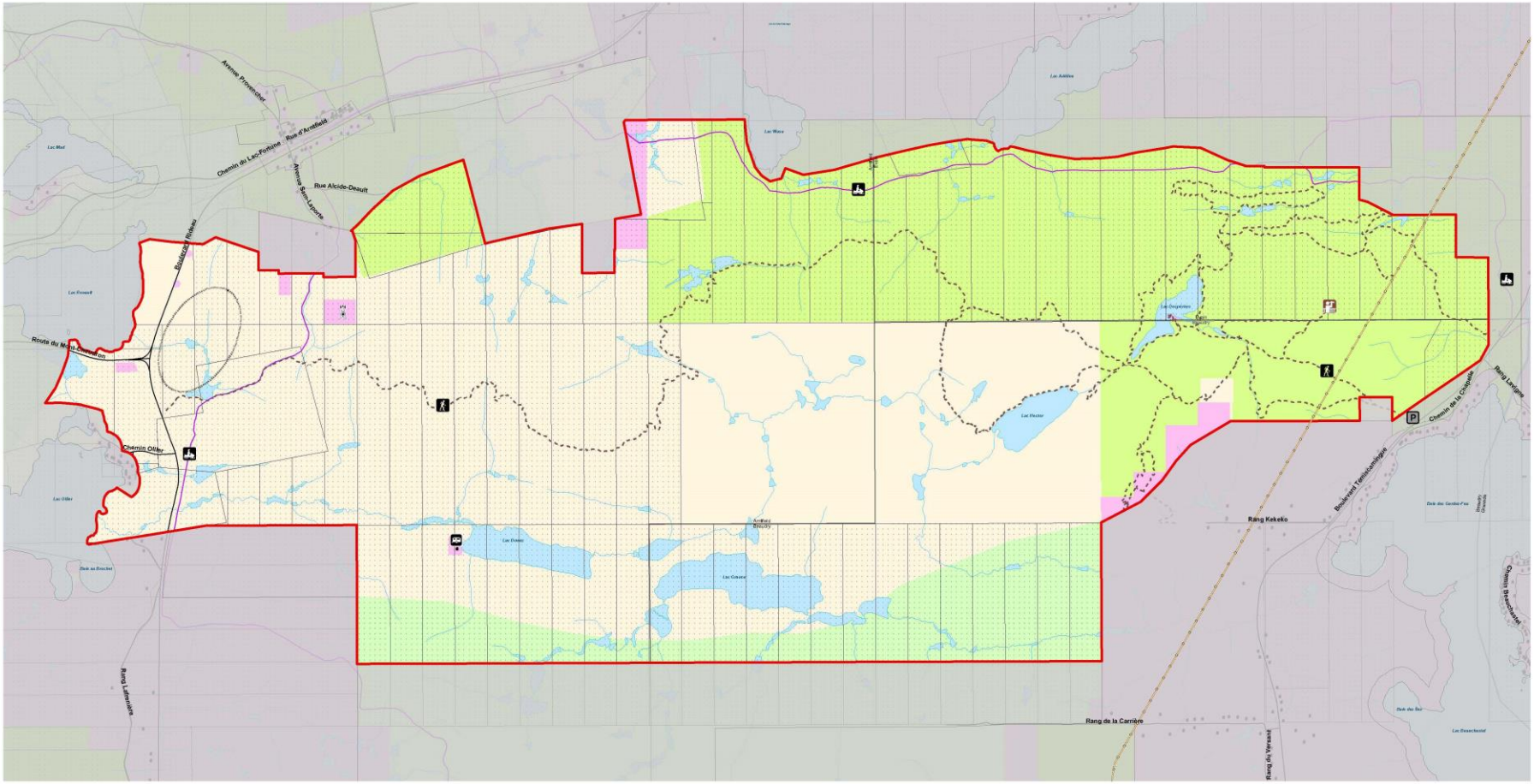

Légende

- Limite de quartier
- Réseau routier
- Réseau ferroviaire
- Cours d'eau
- Lac et étendue d'eau
- Résidence
- Ligne de transport d'électricité
- Sentier pédestre
- Sentier de motoneige
- Titre minier actif
- Bloc de lots intramunicipaux
- Terre privée
- Terre publique
- Unité d'aménagement forestier
- Nid de l'épervier
- Fins d'intérêts privés
- Fins d'une tour de télécommunication
- Zone de sentiers projetés
- Limite des collines Kekeko

Projet de parc régional des collines Kekeko

Source : © Ville de Rouyn-Noranda,
© Gouvernement du Québec,
tous droits réservés.
La Ville se dégage de toute
responsabilité quant à la fiabilité,
à l'exactitude et à la mise à jour
des données cartographiques.

Toute reproduction à des fins autres que celles pour lesquelles cette carte a été créée est interdite.

Ville de Rouyn-Noranda

Date: 2018-05-04

Q:\Plan_de_Travail\Aires_Proteges\Kekeko\Projet de parc régional des collines Kekeko_version pour consultation-Format 11x17.mxd

INSTITUT DU
NOUVEAU MONDE

5605, avenue de Gaspé, bur. 404 | Montréal (Québec) H2T 2A4 | 1 877 934-5999 / 514 934-5999